FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 643
Moto-Club — LA COURONNE LOISIR MOTO
N° d'affiliation — C3453
Date — 21 AVRIL 2019
Lieu — 16400 LA COURONNE
Organisateur technique - BARRET JACKY
E-mail — lacouronneloisirmoto@hotmail.com
Téléphone — 07 60 36 08 23

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NICOLAS AGNES	Licence : 018221
Président du Jury ou Arbitre*	LMNA : GOURMAUD Damien	Licence : 011917
Membre du Jury	GUILMINEAU SANDRINE	Licence : 296933
Membre du Jury	BOUTET MICHEL	Licence : 158994
Commissaire technique responsable	HAMELIN STEPHANE	Licence : 278883
Responsable du chronométrage	TEAM FLC	Licence : 276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MX1	15 ANS		250cc à 500cc 2tps / 251cc à 650cc 4tps	chpt ligue NA - 28€/engagement - NCO
MX2	15 ANS		150cc à 200cc 2tps / 100cc à 250cc 4 tps	chpt ligue NA - 28€/engagement - NCO
LOISIRS	13 ANS		125cc et +	Trophée ZN - 28€/engagement - NCO/NJ3C
OPEN	13 ANS		125cc et +	National HC - 28€/engagement - NCO/NJ3C
125	13 ANS		100 a 125 cc	Trophée ZN - 28€/engagement - NCO/NJ3C
MOTO ANCIENNE	25 ANS		125 a 650 cc	chpt ligue NA - 28€/engagement - NCO

EPREUVE FFM N° 643
VISA LMPC N° 04-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 15/02/19

Engagement :
Site Internet ---- engage-sports.com
Contact ---------- le secrétariat
Téléphone ------ 0681627738 E-mail--- nathalie.gendron13@orange.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 12€
Caution : -

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
Poitou-Charentes

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... BENDO BLAISE

Nombre de secouristes 8

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... ANGOULEME

Temps de trajet (en min) 10

Article 7 — Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... LA COMBE BESINE

Adresse ..... 16400 LA COURONNE

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	53
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1430 M

Largeur minimum de la piste ..... 6 M

Largeur de la grille ..... 30 M

Longueur de la ligne droite de départ ..... 90 M

Nombre d'OCP* 32

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

EPREUVE FFM N° 643
VISA LMPC N° 04-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 15/02/19

Visa du Moto-Club

Date : 14 / 02 / 2019

La Couronne Loisir Moto
2 rue Paul Verlaine
16100 Cognac

Visa de la Ligue

Date : 15/02/2019

LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine
Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX
E-mail : ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr
Le 15/02/2019 09:41

DEGRACUNE

Visa de la FFM

Date : 18/02/2019
Numéro : 19/0151

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME — FFM — 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 643

VISA LMPC N° 04.19

ST-LEGER de la MARTINIERE 15/02/19

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	643
Moto-Club	LA COURONNE LOISIR MOTO
N° d'affiliation	3453
Date	21 AVRIL 2019
Lieu	LA COURONNE 16400
Organisateur technique	BARRET JACKY
E-mail	lacouronneloisirmoto@hotmail.com
Téléphone	07 60 36 08 23

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date — 21 AVRIL 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16H00	19H00	Contrôles administratifs	& Controles Techniques	Samedi
6H30	8H00	Contrôles administratifs	& Controles Techniques	Dimanche
8H00	8H20	Essais Libres + Chronos	Open	5 min + 15 min
8H25	8H45	Essais Libres + Chronos	MX2 LIGUE	5 min + 15 min
8H50	9H10	Essais Libres + Chronos	MX1 LIGUE	5 min + 15 min
9H15	9H35	Essais Libres + Chronos	125 TROPHEE ZN	5 min + 15 min
9H40	10H00	Essais Libres + Chronos	Loisirs TROPHEE ZN	5 min + 15 min
10H05	10H25	Essais Libres + Chronos	Moto Ancienne LIGUE	5 min + 15 min
10H25		Entracte		
10H40	11H00	Manche I	Open	15 min + 1 T
11H05	11H30	Manche I	125	20 min + 1 T
11H35	11H55	Manche I	Loisirs	15 min + 1 T
12H00	12H15	Manche I	Moto Ancienne	12 min + 1 T
12H15		Repas		
13H15	13H40	Manche I	MX2	20 min + 1 T
13H45	14H10	Manche I	MX1	20 min + 1 T
14H15	14H40	Manche 2	125	20 min +1 T
14H45	15H05	Manche 2	Loisirs	15 min +1 T
15H10	15H25	Manche 2	Moto Ancienne	12 min + 1 T
15H30	15H50	Manche 2	Open	15 min + 1 T
15H55	16H20	Manche 2	MX2	20 min + 1 T
16H25	16H50	Manche 2	MX1	20 min + 1 T
16H50		Entracte		
17H05	17H25	Manche 3	Loisirs	15 min +1 T
17H30	17H45	Manche 3	Moto Ancienne	12 min + 1 T

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— 21 AVRIL 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17H50	18H15	**Manche 3**	125	20 min +1 T
18H20	18H45	**Manche 3**	MX2	20 min + 1 T
18H50	19H15	**Manche 3**	MX1	20 min + 1 T
19H30		**Remise des Prix**		

EPREUVE FFM N° 643

VISA LMPC N° 04-19

ST-LEGER de la MARTINIERE 15/02/19

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

EPREUVE FFM N° 643
VISA LMPC N° 04-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 15/02/19

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	643
Moto-Club	LA COURONNE LOISIR MOTO
N° d'affiliation	3453
Date	21 AVRIL 2019
Lieu	LA COURONNE 16400
Organisateur technique	BARRET JACKY
E-mail	lacouronneloisirmoto@hotmail.com
Téléphone	07 60 36 08 23

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	NICOLAS AGNES	018221
Membre du Jury	GUILMINEAU SANDRINE	296933
Membre du Jury	BOUTET MICHEL	158994
Représentant Ligue	GOURMAUD DAMIEN	011917
Commissaire technique responsable	HAMELIN STEPHANE	278883
Commissaire technique	ADRIEN JEAN PAUL	278882
Responsable du chronométrage	TEAM FLC	
Commissaire de piste	BLAUD MARIE JOSE	078461
Commissaire de piste	GAZON CLAUDE	254666
Commissaire de piste	BARITEAU PHILIPPE	002968
Commissaire de piste	RIVAUD SOPHIA	263899
Commissaire de piste	NICOLAS PASCAL	018234
Commissaire de piste	BOUCHET JACQUES	117954
Commissaire de piste	LAGRAVE BARREAU JEANINE	197358
Commissaire de piste	DRAPEAU BRUNO	232119
Commissaire de piste	GUILMINEAU JACKY	337649
Commissaire de piste	PORTEJOIE PHILIPPE	136685
Commissaire de piste	BERSOULT AURELIEN	249429
Commissaire de piste	SAVARIT JEAN CLAUDE	181432
Commissaire de piste	CHAMBAUD GUY	006239
Commissaire de piste	TRAINAUD ANDRE	301009
Commissaire de piste	DESGRANGES GERARD	337639

EPREUVE FFM N° 643

VISA LMPC N° 04-19

ST-LEGER de la MARTINIERE 15/02/19

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine FFM

- 35 -

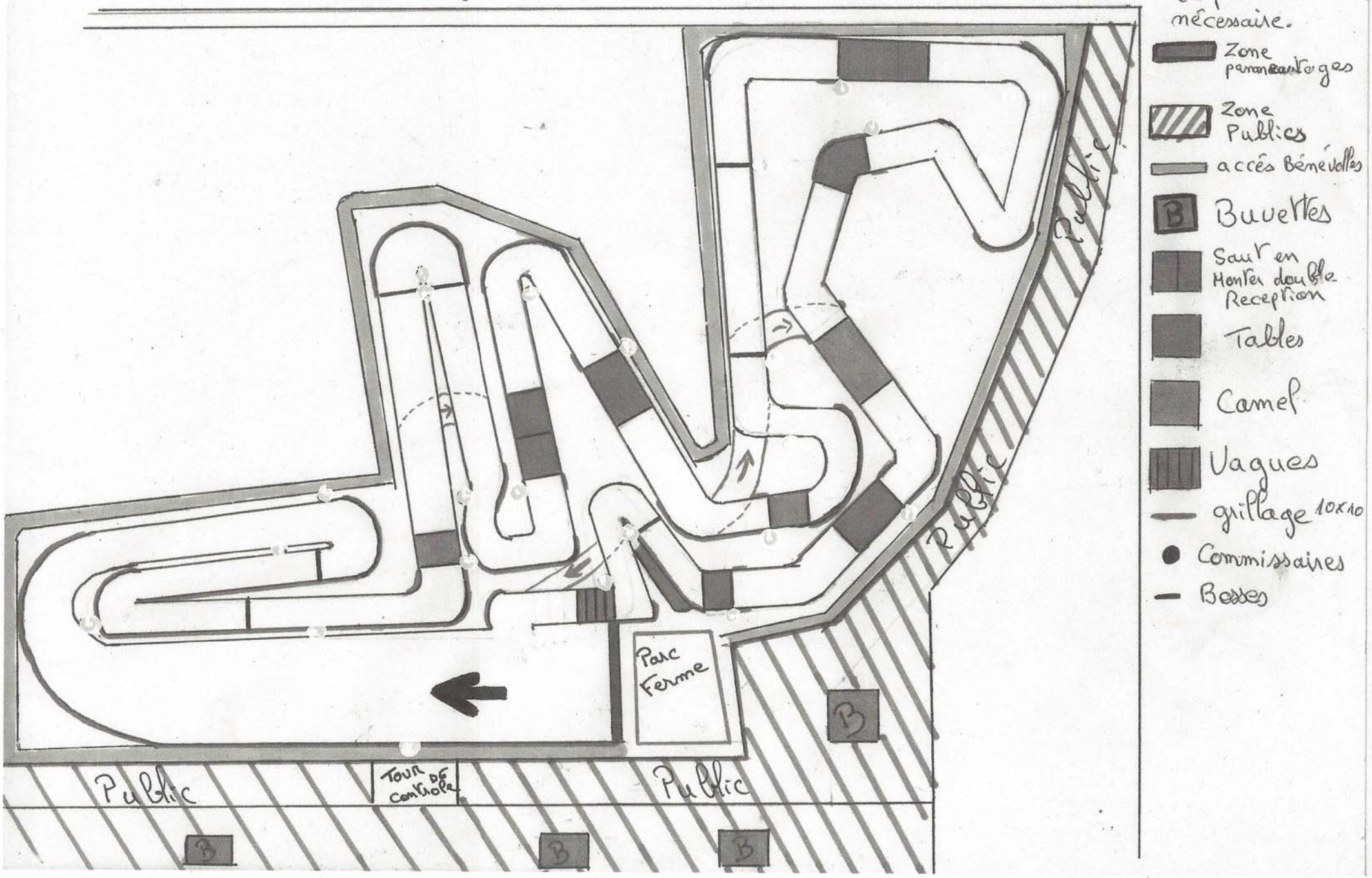

GRAS SAVOYE
WillisTowersWatson

DTW 1991

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 63

ASSURE : **MOTO CLUB LA COURONNE** - 16100 COGNAC

COMPETITION : **COURSE DE MOTO CROSS**

LIEU : **CIRCUIT MOTO CROSS DES SEVERINS 16400 LA COURONNE** **CATEGORIE :** **NATIONALE**

TYPE : **MOTOCROSS** **N° D'AGREMENT :** **EN ATTENTE**

DUREE : **1 JOUR** **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **21/04/2019** **JUSQU'AU :** **21/04/2019**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels**
  autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- **500 000 € en cas de dommages matériels**
  autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

***Police souscrite par la FFM au nom de "** **MOTO CLUB LA COURONNE** **" qui lui est affilié.**

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited **Le Preneur d'Assurance**

DTW R-Q 1991

Villeurbanne, le **05/02/2019**